Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500770-20251213-202550-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le : 16/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 13 Décembre à 9:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes : DELAUNAY Marie-Annick, HEBBE Joëlle, PERRIN Denise, MM : BELLOIR François, DEMY Nicolas, FAUCHEUX Régis, MENEUST Fabien, ROUL Ludovic

Absent : M. VAN VAERENBERGH Jérôme

A été nommée secrétaire : Mme DELAUNAY Marie-Annick

2025-50 – Mandat au Maire pour l'acquisition de parcelles en vue d'un lotissement communal

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant le projet de la commune de réaliser un lotissement communal destiné à la création d'un lotissement communal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : De mandater Monsieur le Maire à prospecter pour l'acquisition de parcelles sur la commune de Chelun.

Article 2 : D'autoriser le Maire à négocier les prix d'acquisition.

Article 3 : Le conseil municipal devra délibérer ultérieurement, une fois que Monsieur le Maire aura transmis le résultat de ses recherches et négociations.

Article 4 : Les crédits seront inscrits au budget communal 2026.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au Préfet et affichée selon la réglementation.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500770-20251213-202550-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2025

Le Maire
Christian SORIEUX

MAIRIE DE CHELUN
35640

Secrétaire de séance
Marie-Annick DELAUNAY

Publicité des actes de la commune par publication papier le 16/12/2025